**Programme CLE de Beauvechain 2016-2020**

**TABLE DES MATIERES**

PARTIE I : INFORMATIONS GENERALES

1. **INTRODUCTION**
	1. Cadre légal
	2. Définition du programme CLE
	3. Profil de Beauvechain
	4. Objectifs généraux du programme CLE de Beauvechain
	5. Coordination Accueil Temps Libre
2. **OPERATEURS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME CLE 2016-2020**

2.1. Opérateurs partenaires

2.2. Opérateurs d’accueil demandant le renouvellement de leur agrément

* + 1. Ecole maternelle libre subventionnée Saint-Charles

2.2.2. Ecole fondamentale libre subventionnée Caritas

2.2.3. Ecole fondamentale autonome de la Communauté française

2.2.4. Asbl Promosport (Ecole fondamentale autonome de la Communauté

Française)

2.2.5. I.S.B.W. (Ecole fondamentale communale mixte de Beauvechain –

Implantation de La Bruyère)

2.2.6. I.S.B.W. (Ecole fondamentale communale mixte de Beauvechain –

Implantation de Tourinnes-la-Grosse)

1. **BESOINS EN MATIERE D’ACCUEIL ET OBJECTIFS PRIORITAIRES**

**3.1. Objectifs poursuivis dans le programme CLE 2011-2015**

3.1.1. Enoncé des objectifs 2011-2015

3.1.2. Résumé de ce qui a été concrètement réalisé durant ces 5 années

**3.2. Synthèse des besoins identifiés par l’état des lieux 2015 et objectifs prioritaires pour 2016-2020**

3.2.1. Résumé de la manière dont l’état des lieux 2015 a été réalisé

3.2.2. Objectifs prioritaires en ce qui concerne les enfants

* + 1. Objectifs prioritaires en ce qui concerne les familles
		2. Objectifs prioritaires en ce qui concerne les accueillants
		3. Autres propositions
1. **MODALITES DE COLLABORATION ENTRE OPERATEURS DU PROGRAMME CLE**
2. **MODALITES D’INFORMATION AUX USAGERS**
3. **MODALITES DE REPARTITION DES MOYENS COMMUNAUX AFFECTES AU PROGRAMME CLE**
4. **APPROBATION ET DEMANDE D’AGREMENT**

PARTIE II : ANNEXES

Dossiers de tous les opérateurs d’accueil et des activités qu’ils organisent

**Programme CLE de Beauvechain 2016-2020**

PARTIE I : INFORMATIONS GENERALES

1. **INTRODUCTION**
	1. **Cadre légal**

Le cadre légal de l’Accueil Temps Libre est fondé sur les documents suivants :

* Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, tel que modifié par le décret du 26 mars 2009.
* L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 décembre 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, tel que modifié par l’arrêté du 14 mai 2009.
	1. **Définition du programme CLE**

Un programme CLE – coordination locale pour l’enfance – est un programme coordonné de l’accueil de l’enfance, mis en œuvre sous l’égide de la commune, concerté au niveau local. Il vise le développement des initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par l’état des lieux.

Il doit obtenir l’agrément de l’ONE.

Les activités du programme CLE concernent tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre, avec une priorité tant pour les enfants domiciliés sur Beauvechain que pour ceux qui fréquentent un établissement scolaire établi sur la commune.

Le programme CLE couvre, en fonction des besoins, une ou plusieurs des périodes suivantes :

* le temps avant et après l’école
* le mercredi après-midi
* le week-end
* les congés scolaires
	1. **Profil de Beauvechain**

Situé dans la jeune province du Brabant wallon, Beauvechain fait partie du canton de Jodoigne dans l'arrondissement de Nivelles. Depuis la fusion des communes en 1976, elle regroupe les anciens villages de Beauvechain, Hamme-Mille, L'Ecluse, Nodebais et Tourinnes-la-Grosse.

Le territoire de Beauvechain s'étend sur une superficie de 3859 hectares répartis en 1263 hectares à Beauvechain, 854 à Tourinnes-la-Grosse, 824 hectares à Hamme-Mille, 538 hectares à Nodebais et 380 hectares à L'Ecluse.

La population s’élève à 7120 habitants (01/09/2015) et comprend 860 enfants âgés de 3 à 12 ans.

La population scolaire totale s’élève à 765 élèves dont 556 sont domiciliés dans la commune.

La commune comprend cinq établissements scolaires : une école maternelle du réseau libre (Ecole Saint Charles), une école maternelle et primaire du réseau libre (Ecole Caritas), une école maternelle et primaire du réseau de la Communauté française (Ecole fondamentale autonome de la Communauté française), et deux implantations de l’école maternelle et primaire du réseau communal (La Bruyère et Tourinnes-la-Grosse).

* 1. **Objectifs généraux du programme CLE de Beauvechain**
* Contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes.
* Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l’hétérogénéité des publics dans un même lieu.
* Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d’accueil de qualité.
* Contribuer à l’amélioration de la qualité de l’accueil des enfants grâce à l’encadrement, la formation des accueillantes et le développement d’un projet d’accueil.
	1. **Coordination Accueil Temps Libre**

Annabelle Dumont engagée à 4/5ème temps dont un ½ temps est consacré à l’Accueil Temps Libre.

Horaire : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Contact : 010/86 83 17 ou extrascolaire@beauvechain.be

1. **OPERATEURS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME CLE 2016-2020**
	1. **Opérateurs partenaires.**

Tous les opérateurs mentionnés dans l’état des lieux 2015 et qui accueillent des enfants de 2,5 à 12 ans dans le cadre de leur temps libre et en dehors des heures scolaires sont des partenaires potentiels pour atteindre les objectifs fixés par le programme CLE.

Faisant partie de l’état des lieux, ils participent à l’actualisation des informations concernant l’offre d’accueil sur Beauvechain.

* 1. **Opérateurs d’accueil demandant le renouvellement de leur agrément.**

Tous les opérateurs détaillés ci-dessous ont déjà été agréés par l’ONE, et demandent le renouvellement de leur agrément individuel.

* + 1. Ecole maternelle libre subventionnée Saint-Charles

Coordonnées :

Adresse du siège : Rue de l’étang, 7 à 1320 Nodebais

Forme juridique : Asbl

Numéro de compte bancaire : BE23 0013 3228 4791

Coordonnées du responsable du pouvoir organisateur : Simon DE BIE, président.

Chef de projet : François PLOUVIER, Directrice, 010/ 86 14 14, maternellenodebais@operamail.com

Projet d’accueil : *Voir annexe*

Reconnaissances, agréments ou autorisation obtenues :

1er  janvier 2011 : octroi de l’agrément et de la subvention à l’asbl Ecole Saint-Charles de Nodebais pour ses activités organisées 4 jours par semaine à l’Ecole maternelle Saint-Charles, rue de l’Etang 7 à 1320 NODEBAIS.

Lieux où les enfants peuvent être accueillis : Les enfants sont accueillis dans une classe. L’accueil dispose également d’une cour de récréation et d’un jardin avec bac à sable et jeux.

Mode d’encadrement et durée prévisible des déplacements : Aucun déplacement n’est prévu pendant l’accueil. Le mercredi, l’accueil est assuré de 11h30 à 12h00. Ensuite, les enfants ont la possibilité d’être accueillis à l’école communale de Tourinnes-la-Grosse mais les parents doivent prendre en charge les déplacements.

Offre et activités d’accueil : l’accueillante propose des activités ludiques ou éducatives tout en préservant la notion de temps libre : moments de détente, de jeux, de créativité qui ne relèvent pas du domaine scolaire. Le matériel de la classe (livres, jeux, coloriages…) est à la disposition des enfants.

Taux d’encadrement pratiqué :

2 accueillantes jusqu’à 16h30 pour environ 30 à 35 enfants

Puis 1 accueillante jusqu’à 18h00 pour environ 20 enfants.

Qualification du personnel : Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié (formation de base et formation continue).

*Voir tableau en annexe.*

Montants des participations financières des personnes qui confient les enfants :

L’accueil est gratuit :

* Le matin de 7h45 à 8h30
* Le soir de 15h30 à 15h45
* Le mercredi de 11h30 à 12h00

La participation financière s’élève à :

* 2€ jusqu’à 17h00 + 0,50€ jusqu’à 17h30 + 0,50€ jusqu’à 18h00

Soit un montant total de maximum 3€

La collation est offerte

Demande d’agrément : Demande d’agrément pour l’accueil extrascolaire organisé 4 jours par semaine.

Soutien financier : soutien financier de l’ONE pour l’année budgétaire 2014 : 1681,67€ - Dossier MEX2500506

* + 1. Ecole fondamentale libre subventionnée Caritas

Coordonnées :

Adresse du siège : Chaussée de Namur, 4, 1320, Hamme-Mille

Forme juridique : Asbl

Numéro de compte bancaire : BE39 7320 0247 0319 (Pouvoir Organisateur Ecole Caritas asbl)

Coordonnées du responsable du pouvoir organisateur : Quentin Roberti de Winghe - Président du PO (Avenue Fernand Labby, 32 à 1390 Bossut)

Projet d’accueil : *Voir annexe*

Reconnaissances, agréments ou autorisation obtenues :

1er janvier 2011 : octroi de l’agrément et subvention à l’asbl Ecole Caritas pour son accueil extrascolaire organisé 4 jours par semaine, chaussée de Namur 4 à 1320 HAMME-MILLE.

Lieux où les enfants peuvent être accueillis : Les enfants de maternelle disposent d’un local spécifique aménagé avec du mobilier adapté pour l’accueil extrascolaire. Le local est équipé de tables et chaises, de banquettes et de nombreuses étagères adaptées à la taille des enfants.

Les enfants de primaire jouent dans la cour de récréation quand la météo le permet. Par mauvais temps, ils rejoignent le réfectoire.

A 17h30, tous les enfants sont regroupés dans le local d’accueil.

Mode d’encadrement et durée prévisible des déplacements : Aucun déplacement n’est prévu durant l’accueil.

Offre et activités d’accueil : Des jeux de société, des livres, des bandes dessinées, du matériel de bricolage, des crayons, marqueurs, des kaplas, un grand tableau, … sont à la disposition des enfants.

Des activités plus dirigées telles qu’un match de football, un bricolage, l’écoute d’une histoire racontée par un(e) accueillant(e), une activité sportive dans la salle de gym,… leur sont également proposées, en alternance avec des moments de jeux « libres ».

Le mercredi, l’accueil de 12h10 à 13h00 est pris en charge par les accueillants habituels. Et depuis septembre 2015, l’accueil de 13h00 à 18h00 est toujours organisé par l’école, mais en collaboration avec l’asbl ‘Educ et sport’.

Taux d’encadrement pratiqué :

Le matin : 1 accueillant pour environ 12 enfants.

L’après-midi : 3 accueillants pour environ 55 enfants.

Qualification du personnel : Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié (formation de base et formation continue).

*Voir tableau en annexe.*

Montants des participations financières des personnes qui confient les enfants :

Matin : de 7h00 à 8h00 : 0,60€

 de 8h00 à 8h15 : gratuit

 Après-midi : de 15h30 à 16h00 : Gratuit

 de 16h00 à 18h00 : 0,80€ par demi-heure entamée

 Mercredi après-midi : de 12h30 à 13h00 : 0,80€ par demi-heure

 de 13h à 18h : 1 € par demi-heure entamée

Demande d’agrément : Demande d’agrément pour l’accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine.

Soutien financier : Soutien financier de l’ONE pour l’année budgétaire 2014 : 4006,95€ - Dossier MEX2500504

* + 1. Ecole fondamentale autonome de la Communauté française.

Coordonnées :

Adresse du siège : Rue René Ménada, 12, 1320, Hamme-Mille

Forme juridique : Asbl

Numéro de compte bancaire : BE93 0016 4835 6867

Coordonnées du responsable du pouvoir organisateur : Madame Dominique CRITICO, Directrice de l’école. 010/ 866 442.

Projet d’accueil : *Voir annexe*

Reconnaissances, agréments ou autorisation obtenues :

1er janvier 2011 : octroi de l’agrément et subvention à l’association des Amis de l’EFACF de Hamme-Mille pour son accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine à l’Ecole fondamentale autonome de la Communauté française, rue René Ménada 12 à 1320 HAMME-MILLE.

1er septembre 2013 : retrait de l’agrément de l'ASBL Association des Amis de l'EFACF de Hamme-Mille (Rue René Ménada 12 à 1320 HAMME-MILLE) pour ses activités organisées 5 jours /semaine à l'*Ecole* *fondamentale autonome de la Communauté française*, Rue René Ménada 12 à 1320 HAMME-MILLE ; et octroi de l’agrément et de la subvention à l’asblPromosport, Chaussée de Bruxelles 320 à 1300 WAVRE, pour ses activités organisées 5 jours /semaine à l'*Ecole* *fondamentale autonome de la Communauté française*, Rue René Ménada 12 à 1320 HAMME-MILLE.

Lieux où les enfants peuvent être accueillis : L’accueil dispose de 2 locaux exclusivement destinés à l’accueil extrascolaire : un local pour les enfants de maternelle et un local pour les enfants de primaire. Chaque local dispose de matériel, jeux, etc.

Mode d’encadrement et durée prévisible des déplacements : Pas de déplacement prévu pendant la durée de l’accueil.

Offre et activités d’accueil :

Les accueillantes proposent des jeux libres et des activités dirigées : lecture, jeux de société, baby-foot, roulette, jeux de cartes, etc

Taux d’encadrement pratiqué :

De 7h00 à 8h00 : 1 accueillante pour environ 20 enfants

A partir de 8h00 : les enseignants prennent en charge les enfants de primaires.

Qualification du personnel: Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié (formation de base et formation continue).

*Voir tableau en annexe.*

Montants des participations financières des personnes qui confient les enfants :

L’accueil du matin est totalement gratuit.

Demande d’agrément : Demande d’agrément pour l’accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine.

Soutien financier : Aucun.

* + 1. Asbl Promosport (Ecole fondamentale autonome de la Communauté française).

Coordonnées :

Adresse du siège : Rue du Bois des Rêves, 55, 1341, Céroux-Mousty

Forme juridique : Asbl

Numéro de compte bancaire : BE31 3401 8304 0755

Coordonnées du responsable du pouvoir organisateur : Monsieur Denis DETINNE, Administrateur – 010/ 45 93 00

Projet d’accueil : *Voir annexe*

Reconnaissances, agréments ou autorisation obtenues :

1er septembre 2013 : octroi de l’agrément et de la subvention à l’asblPromosport, Chaussée de Bruxelles 320 à 1300 WAVRE, pour ses activités organisées 5 jours /semaine à l'*Ecole* *fondamentale autonome de la Communauté française*, Rue René Ménada 12 à 1320 HAMME-MILLE.

Lieux où les enfants peuvent être accueillis :

Promosport dispose de la salle de gymnastique et de classes selon le nombre d’enfants.

Mode d’encadrement et durée prévisible des déplacements : Pas de déplacement prévu durant l’accueil.

Offre et activités d’accueil :

Pour les enfants de maternelle, des activités thématiques diverses sont proposées : psychomotricité, ateliers moteurs, jeux de coopération, éveil corporel, éveil rythmique musical et théâtral, éveil artistique, éveil nature, éveil culinaire (occasionnel), contes et légendes,…

Pour les enfants de primaire, d’autres activités sont proposées, telles que mix games (sports de ballon, raquettes, nouveaux sports) et jeux d’intérieur (adresse, logique, réflexion).

Tous les enfants ont également la possibilité de faire des jeux libres (sous l’œil attentif des encadrants), avec du matériel mis à leur disposition.

Taux d’encadrement pratiqué :

Maximum 18 enfants par animateur

Qualification du personnel: Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié (formation de base et formation continue).

*Voir tableau en annexe.*

Montants des participations financières des personnes qui confient les enfants :

Paiement à la minute grâce au système de scanning du badge de l’enfant.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| En semaine | Prix / minute | Prix / tranche horaire |
| Avant 15h45 | Gratuit |
| 15h45 – 16h30 | 0,035€ | 1,575€ |
| 16h30 – 17h30 | 0,020€ | 1,200€ |
| 17h30 – 18h00 | 0,010€ | 0,300€ |
|  | TOTAL | 3,00€ |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mercredi | Prix / minute | Prix / tranche horaire |
| Avant 12h30 | Gratuit |
| 12h30 – 14h00 | 0,035€ | 3,150€ |
| 14h00 – 15h00 | 0,015€ | 0,900€ |
| 15h00 – 18h00 | Gratuit |
|  | TOTAL | 4,00€ |

Demande d’agrément : Demande d’agrément pour l’accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine.

Soutien financier : Soutien financier de l’ONE pour l’année budgétaire 2014 : 5270,35€ - Dossier MEX2500508

* + 1. I.S.B.W. (Ecole fondamentale communale mixte de Beauvechain – Implantation de La Bruyère)

Coordonnées :

Adresse du siège : Route de Gembloux, 2, 1450, Chastre

Forme juridique : Pouvoir public

Numéro de compte bancaire : BE88 0910 1055 4841

Coordonnées du responsable du pouvoir organisateur : Monsieur Vincent De Laet, Directeur général.

Projet d’accueil : *Voir annexe*

Reconnaissances, agréments ou autorisation obtenues :

1er janvier 2011 : octroi de l’agrément et subvention à l’association des parents de l’Ecole communale mixte de Beauvechain pour son accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine à l’Ecole communale La Bruyère, rue de l’Ecole 1 à 1320 LA BRUYÈRE.

1er avril 2011 : changement de P.O. : octroi de l’agrément et subvention à l’administration communale de Beauvechain pour l’accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine à l’Ecole communale La Bruyère, rue de l’Ecole 1B à 1320 LA BRUYERE et du retrait de l’agrément et de la subvention pour ces mêmes activités à partir du 1er avril 2011 à l’asbl Association des parents de l’Ecole communale mixte de Beauvechain.

1er janvier 2013 : Octroi de l’agrément et de la subvention à l’ISBW, route de Gembloux 2 à 1450 CHASTRE, pour ses activités organisées 5 jours par semaine à l’Ecole communale La Bruyère, rue de l’Ecole 1b à 1320 LA BRUYERE.

Lieux où les enfants peuvent être accueillis : pour les enfants de maternelle, l’accueil extrascolaire dispose d’un local qui lui est propre. Ce local est équipé de mobilier (tables et chaises) adapté pour les petits. Les enfants de primaire sont accueillis dans une partie du réfectoire de l’école. Dès que la météo le permet, les enfants sont invités à jouer dehors. L’école dispose d’un jardin séparé pour les enfants de maternelle, et d’une cour pour les enfants de primaire.

Mode d’encadrement et durée prévisible des déplacements : De manière générale, aucun déplacement n’est prévu pendant la durée de l’accueil. Les rares sorties à l’extérieur (piscine, balade à vélo, etc.) sont encadrées par les animateurs.

Offre et activités d’accueil :

De nombreuses activités sont proposées aux enfants sous forme d’ateliers : culinaires, sportifs, artistiques, culturels, jeux de société, lecture, chansons et comptines, … afin de rencontrer les goûts et intérêts de chaque enfant. Ces animations sont organisées en alternance avec des temps libres encadrés durant lesquels soit les enfants imaginent leurs propres jeux sous le regard bienveillant des animateurs, soit ceux-ci mettent à leur disposition du matériel et initient, voire participent au jeu.

Taux d’encadrement pratiqué : 1 accueillant par tranche entamée de 14 enfants.

Qualification du personnel: Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié (formation de base et formation continue).

*Voir tableau en annexe.*

Montants des participations financières des personnes qui confient les enfants : ¼ d’heure de gratuité est offert le matin et le soir. Les heures d’accueil du matin et du soir s’additionnent. La collation est comprise dans le tarif pratiqué.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Durée de l’accueil | 1er enfant accueilli | 2ème enfant accueilli | 3ème enfant accueilli et suivants  |
| 1h | 1,50€ | 1,15€ | 0,90€ |
| 2h | 2,00€ | 1,50€ | 1,20€ |
| 3h | 3,00€ | 2,25€ | 1,80€ |

Demande d’agrément : Demande d’agrément pour l’accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine.

Soutien financier : Soutien financier de l’ONE pour l’année budgétaire 2014 : 3623,84€ - Dossier MEX2500507

* + 1. I.S.B.W. (Ecole fondamentale communale mixte de Beauvechain – Implantation de Tourinnes-la-Grosse)

Coordonnées :

Adresse du siège : Route de Gembloux, 2, 1450, Chastre

Forme juridique : Pouvoir public

Numéro de compte bancaire : BE88 0910 1055 4841

Coordonnées du responsable du pouvoir organisateur : Monsieur Vincent De Laet, Directeur général.

Projet d’accueil : *Voir annexe*

Reconnaissances, agréments ou autorisation obtenues :

1er janvier 2011 : Octroi de l’agrément et de la subvention à l’ISBW pour ses activités organisées 5 jours par semaine à l’Ecole communale de Tourines-La-Grosse, place Saint Martin 3 à 1320 TOURINES-LA-GROSSE.

Lieux où les enfants peuvent être accueillis : les enfants de primaire sont accueillis dans le réfectoire de l’école. Les enfants de maternelle sont accueillis dans une classe, partagée avec une institutrice maternelle. La cour de récréation et le jardin sont à la disposition de tous les enfants.

Mode d’encadrement et durée prévisible des déplacements : De manière générale, aucun déplacement n’est prévu pendant la durée de l’accueil. Les rares sorties à l’extérieur (piscine, balade à vélo, etc.) sont encadrées par les animateurs.

Offre et activités d’accueil :

De nombreuses activités sont proposées aux enfants sous forme d’ateliers : culinaires, sportifs, artistiques, culturels, jeux de société, lecture, chansons et comptines, … afin de rencontrer les goûts et intérêts de chaque enfant. Ces animations sont organisées en alternance avec des temps libres encadrés durant lesquels soit les enfants imaginent leurs propres jeux sous le regard bienveillant des animateurs, soit ceux-ci mettent à leur disposition du matériel et initient, voire participent au jeu.

Taux d’encadrement pratiqué : 1 accueillant par tranche entamée de 14 enfants.

Qualification du personnel: Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié (formation de base et formation continue).

*Voir tableau en annexe.*

Montants des participations financières des personnes qui confient les enfants : ¼ d’heure de gratuité est offert le matin et le soir. Les heures d’accueil du matin et du soir s’additionnent. La collation est comprise dans le tarif pratiqué.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Durée de l’accueil | 1er enfant accueilli | 2ème enfant accueilli | 3ème enfant accueilli et suivants  |
| 1h | 1,50€ | 1,15€ | 0,90€ |
| 2h | 2,00€ | 1,50€ | 1,20€ |
| 3h | 3,00€ | 2,25€ | 1,80€ |

Demande d’agrément : Demande d’agrément pour l’accueil extrascolaire organisé 5 jours par semaine.

Soutien financier : Auparavant subsidié par le Fesc, l’accueil extrascolaire de TLG est maintenant subsidié par l’ONE.

1. **BESOINS EN MATIERE D’ACCUEIL ET OBJECTIFS PRIORITAIRES**

**3.1. Objectifs poursuivis dans le programme CLE 2011-2015**

3.1.1. Enoncé des objectifs 2011-2015.

## - Soutien aux accueillantes extrascolaires :

* Formation : soutien et accompagnement pour les formations continues et pour les formations spécifiques.
* Sur le terrain : soutien aux équipes, approfondissement du projet d’accueil, réunions régulières, réflexion de fond sur la qualité de l’accueil, …
* Statut : améliorer le statut des accueillantes extrascolaires, recherche de subsides, accompagnement de PO en cas de nécessité.
* Encadrement : faire respecter les directives de l’ONE concernant le taux d’encadrement. Recherche de possibilités pour engager plus d’accueillantes, pour diminuer le nombre d’enfants, …
* Communication avec les parents : ROI, projet d’accueil, …

## Accueil extrascolaire

## Demande des parents que les accueils pratiquent des tarifs dégressifs pour les fratries.

## Mettre en place des collations saines.

## Développer des outils de gestion des conflits entre enfants : communication non violente, respect des accueillantes, des enfants, du matériel, …

* Travail sur le problème du bruit : comment réduire le bruit, comment sensibiliser les enfants ?
* Développer le sport notamment au sein de l’accueil extrascolaire.
* Renouveler les jeux des 4ème, 5ème et 6ème primaires, surtout les jeux d’extérieur.
* Développer des activités extrascolaires en collaboration avec les écoles de l’entité, et les associations culturelles et sportives.
* Faire un état des lieux des différents soutiens aux devoirs qui existent au sein des écoles pour envisager l’opportunité de développer une ‘école des devoirs’.

## Accueil temps libre

* Augmenter le nombre places pour l’accueil des vacances d’été de l’ISBW et des plaines communales.
* Développer des activités pour les 8 – 12 ans sur des thèmes citoyens.
* Développer le partenariat entre l’administration communale, les accueils extrascolaires et les associations culturelles et sportives.
* Diminuer les coûts d’inscriptions aux stages ou activités.
* Faire participer les enfants et les accueils extrascolaires aux différentes actualités propres à la commune comme les fêtes de la Saint Martin.

### Communication – Information

* Continuer l’effort fourni pour une meilleure communication, faire circuler l’information et notamment l’existence d’un service d’accueil temps libre à l’administration communale.
* Améliorer la page ATL du site Internet communal.

3.1.2. Résumé de ce qui a été concrètement réalisé durant ces 5 années.

En 2010-2011 :

* 4 accueillantes ont été invitées à suivre la formation des 100 heures, 3 l’ont suivie, 1 a arrêté de travailler comme accueillante. 4 accueillantes ont été invitées à participer à la formation des 50 heures, mais celle-ci a ensuite été annulée.
* Une formation « Brevet des premiers secours aux enfants » a été organisée en janvier 2011. 6 accueillantes y ont participé.
* 1 directrice d’école (chef de projet) a suivi la formation « Un référentiel psychopédagogique pour des milieux d’accueil de qualité ».
* La coordinatrice ATL a suivi la formation « Coordinateur ATL, un métier de … » ; ainsi qu’une formation sur « le référentiel psychopédagogique ».
* Plusieurs réunions de travail ont été organisées dans chaque lieu d’accueil extrascolaire, réunissant la direction d’établissement, les accueillantes extrascolaires et la coordinatrice ATL pour construire les projets d’accueil de chaque milieu d’accueil et pour aborder la question de la sécurité.
* L’opération « Place aux enfants » a été réalisée et a rencontré un beau succès.
* Des ateliers extrascolaires ouverts à tous les enfants de la commune ont été organisés le mercredi après-midi à l’école communale de La Bruyère.

En 2011-2012 :

* Réalisation d’un Echo communal sur le thème de la Petite Enfance, et sur l’Accueil extrascolaire et Temps Libre, distribué en toutes-boîtes.
* Réalisation d’une brochure reprenant les stages d’été, distribuée en toutes-boîtes et tout-cartable.
* Participation de la coordinatrice ATL et de 4 accueillantes à la formation « Vous avez dit responsabilité ? », organisée en collaboration avec la commune d’Hélécine.
* L’opération « Place aux enfants » a été réalisée.
* 1 samedi  citoyen a été organisé en collaboration avec ‘Save my life’.
* Des ateliers extrascolaires (psychomotricité, multisports, atelier créatif et atelier culinaire) ouverts à tous les enfants de la commune ont été organisés le mercredi après-midi à l’école communale de La Bruyère.

En 2012-2013 :

* Des ateliers extrascolaires ouverts à tous les enfants de la commune ont été organisés le mercredi après-midi à l’école communale de La Bruyère. Cependant, certaines activités ont dû être annulées faute d’inscriptions. Par ailleurs, le statut d’engagement des animateurs devait être revu.
* L’obligation pour les opérateurs de l’accueil, de déclarer leurs activités, leur a été communiquée. Un accompagnement de la coordinatrice ATL dans les démarches à effectuer a été proposé, et 2 déclarations ont été réceptionnées à l’ONE.
* Réalisation d’une brochure reprenant les stages d’été, distribuée en tout-cartable, et consultable sur le site internet de la Commune.
* 1 accueillante a suivi la formation continue des 100 heures et 1 accueillante a suivi la formation des 50 heures.
* La coordinatrice ATL a répondu à l’appel à projets de la province et a organisé une formation à destination des accueillantes extrascolaires et des chefs de projets sur le thème ‘Faire connaître et reconnaître les accueillants extrascolaires’.
* L’opération « Place aux enfants » a été réalisée.

En 2013-2014 :

Remarque : En octobre 2013, une nouvelle coordinatrice ATL a été engagée par la commune de Beauvechain. Un temps d’adaptation et de prise de contact a été nécessaire avant la mise en place d’actions concrètes.

* La coordinatrice a rencontré les directions d’école de tous les établissements scolaires de Beauvechain, ainsi que les chefs de projets afin d’établir le mode de partenariat entre les opérateurs.
* Un état des lieux des différents accueils extrascolaires de l’entité de Beauvechain a été réalisé.
* Un état des lieux du soutien aux devoirs et des besoins en la matière a été réalisé au sein de toutes les écoles de l’entité.
* Un état des lieux sur le problème du bruit au sein des accueils extrascolaires a été réalisé.
* La coordinatrice ATL a répondu à l’appel à projets de la province sur le thème « Produits locaux et de saison en filière courte ». Une animation regroupant les enfants fréquentant les accueils extrascolaires des différentes écoles de l’entité a été menée en collaboration avec un agriculteur local. Celle-ci a rencontré un vif succès.
* Réalisation d’une brochure reprenant les stages d’été, distribuée en tout-cartable, et consultable sur le site internet de la Commune.
* Le travail de sensibilisation des opérateurs de l’accueil au fait qu’ils ont l’obligation de déclarer leurs activités à l’ONE a été poursuivi. Plusieurs opérateurs ont effectué les démarches nécessaires, soutenus par la coordinatrice ATL.
* L’opération « Place aux enfants » a été réalisée.

En 2014-2015 :

Remarque : fin 2015, le programme CLE de la commune de Beauvechain viendra à échéance. L’année 2015 a donc essentiellement été consacrée à l’élaboration de l’état des lieux et du prochain programme CLE.

* Création d’outils pour récolter les avis des enfants (de maternelle et de primaire), des parents, des accueillants, des directions d’école et des responsables d’associations en ce qui concerne l’offre en matière d’accueil extrascolaire et durant les périodes de vacances.
* Analyse des résultats.
* Rencontre ou travail par téléphone ou courrier avec tous les partenaires de l’accueil extrascolaire et tous les clubs et associations sur l’entité de Beauvechain.
* Réalisation de l’état des lieux et de l’analyse des besoins au moyen du document élaboré par l’Observatoire de l’enfance.
* Suivi de la formation des accueillantes : 2 accueillantes ont participé à la formation de base des 100 heures.
* Inscription de la coordinatrice à une formation sur le thème de la dynamisation de la CCA.
* Poursuite du travail de sensibilisation des nouveaux opérateurs de l’accueil aux réglementations de l’ONE et à l’obligation de déclarer leurs activités.
* Réalisation d’une brochure reprenant les stages d’été, distribuée en tout-cartable, et consultable sur le site internet de la Commune.
* L’opération « Place aux enfants » a été réalisée, avec la participation de nouveaux ‘hôtes’.

**3.2. Synthèse des besoins identifiés par l’état des lieux 2015 et objectifs prioritaires pour 2016-2020**

3.2.1. Résumé de la manière dont l’état des lieux 2015 a été réalisé.

Le programme CLE de Beauvechain a été renouvelé le 1er janvier 2011, il est donc valable jusqu’au 31 décembre 2015.

Le 1er janvier 2015, le processus a donc dû être relancé. A cette fin, la coordinatrice ATL a créé des outils afin de récolter les avis des enfants, des parents, des directions d’école, des accueillantes et des responsables d’association ou clubs à propos de l’offre en termes d’accueil extrascolaire sur l’entité de Beauvechain. Ces outils ont été soumis aux membres de la Commission Communale de l’Accueil (CCA) en séance du 4 décembre 2014, qui ont été invités à exprimer leurs remarques ou suggestions.

L’état des lieux a été réalisé sur base de rencontres avec les directions de chaque école maternelle et primaire de l’entité de Beauvechain, avec les accueillants de chaque lieu d’accueil extrascolaire, et avec les enfants de maternelle et de primaire de chaque lieu d’accueil extrascolaire. Les familles ont été consultées via un questionnaire distribué en tout-cartable et disponible sur le site internet de la commune. L’ensemble des clubs sportifs et des associations qui proposent des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans ont été consultés par questionnaire.

L’état des lieux et l’analyse des besoins ont été présentés et approuvés en séance de CCA du 3 septembre 2015. (Voir en annexe la présentation de l’état des lieux sous format power point).

Les objectifs prioritaires du programme CLE 2016-2020 ont été définis sur base des besoins identifiés lors de cet état des lieux.

3.2.2. Objectifs prioritaires en ce qui concerne les enfants :

* + - renforcer l’offre d’activités du mercredi après-midi : multisports, activités créatives, langues, etc.
		- Proposer davantage de stages durant les petites vacances
		- Organiser, de manière trimestrielle, ½ journée d’activités à thèmes spécifiques pour les enfants, à travers lesquelles ils auraient l’opportunité de découvrir davantage leur village
		- Continuer à organiser la journée ‘Place aux enfants’
		1. Objectifs prioritaires en ce qui concerne les familles :
		- Améliorer l’accès à l’information
		- Continuer à produire et à distribuer chaque année la brochure d’information sur les stages organisés durant l’été.
		1. Objectifs prioritaires en ce qui concerne les accueillants :
		- Renforcer l’offre de formation pour les accueillants extrascolaire des différents lieux d’accueil.

Inciter les accueillants à se former davantage : formation continues (100 heures pour les nouveaux, et 50 heures pour les autres).

Organiser des formations à thèmes spécifiques : premiers secours, etc.

* + 1. Autres propositions :
		- Consolider le statut des animateurs du mercredi après-midi.
		- Renforcer les synergies entre associations
		- Idée de créer des malles à jeux, composées de jeux de récupération en bon état, qui circuleraient d’un lieu d’accueil à l’autre
		- Poursuivre le travail d’information et de soutien aux opérateurs de l’accueil en ce qui concerne leur obligation de déclarer leurs activités à l’ONE.
1. **MODALITES DE COLLABORATION ENTRE OPERATEURS DU PROGRAMME CLE**

La collaboration entre la coordination ATL et les opérateurs de l’accueil de la commune se fait essentiellement autour de projets développés par la commune : publication de la brochure reprenant toute l’offre de stages d’été, organisation d’événements comme Place aux enfants, la Journée du sport et des enfants, etc.

Une collaboration pourrait se développer entre les accueillants extrascolaires des différentes écoles via l’organisation de journées de formation en commun sur des thèmes spécifiques. Un échange de pratiques pourrait avoir lieu.

Une collaboration spécifique est organisée entre 2 accueils extrascolaires pour l’accueil du mercredi après-midi.

1. **MODALITES D’INFORMATION AUX USAGERS**

Selon les résultats de l’état des lieux, l’information aux parents passe, par ordre de préférence, par les moyens suivants : le tout cartable, le bouche à oreille, le bulletin communal, le site internet de la commune, et enfin d’autres sites internet (Google, isbw).

Le tout cartable est utilisé pour informer les enfants et leurs parents d’activités organisées par la commune.

Une brochure annuelle reprenant les stages d’été organisés sur le territoire de la commune, est distribuée depuis plusieurs années dans les cartables des enfants scolarisés dans toutes les écoles de Beauvechain.

Le site Internet communal dispose d’une rubrique enfance, dans laquelle sont regroupées toutes les informations concernant : la petite enfance, les accueils extrascolaires de toutes les écoles de l’entité, les possibilités d’accueil durant les vacances (plaines isbw, plaines communales, activités communales), les informations relatives à la journée ‘Place aux enfants’, ainsi que la brochure des stages distribuée en tout cartable.

1. **MODALITES DE REPARTITION DES MOYENS COMMUNAUX AFFECTES AU PROGRAMME CLE**

En ce qui concerne la gestion de l’accueil des enfants de 2,5 à 12 ans, la commune de Beauvechain octroie annuellement des moyens financiers pour les projets suivants :

* Frais liés à la convention liant l’Administration communale et l’Intercommunale sociale du brabant wallon (ISBW) concernant :
	+ l’accueil extrascolaire à l’école communale de Tourinnes-la-Grosse
	+ l’accueil extrascolaire à l’école de La Bruyère
	+ l’accueil des enfants durant chaque période de congé scolaire, dont 3 ou 4 semaines durant l’été.
* Frais liés à l’organisation des plaines communales :
	+ Engagement d’un coordinateur de plaine
	+ Engagement d’étudiants pour assurer l’encadrement des enfants
	+ Budget de fonctionnement permettant d’acheter du matériel, et d’organiser des activités, des sorties, etc.
* Frais liés à l’organisation d’une semaine d’activités culturelles et sportives
	+ Prolongement de l’engagement du coordinateur de la plaine communale
	+ Prolongement de l’engagement d’étudiants pour assurer l’encadrement des enfants
	+ Défraiement des artistes pour leur prestation lors de la semaine ‘culture’
	+ Budget couvrant les frais de matériels des artistes
	+ Défraiement des clubs de sport sur fond propre si la commune ne perçoit pas de subside (Adeps)
* « Place aux enfants »
	+ Budget de fonctionnement permettant de louer 2 bus pour assurer les déplacements des enfants, d’offrir un petit-déjeuner aux enfants participant, ainsi qu’une collation et des boissons ; et éventuellement de défrayer les hôtes d’un jour.
* Suite à l’état des lieux réalisé et à l’analyse des besoins de la population, la commune souhaiterait élargir l’offre d’activités le mercredi après-midi et durant les périodes de ‘petites vacances’. Un budget devrait être alloué pour couvrir les frais d’organisation de ces périodes de congés scolaires, ou les frais de partenariat avec certaines associations.
1. **APPROBATION ET DEMANDE D’AGREMENT**

Ce programme CLE a été approuvé par la CCA en séance du 19 novembre 2015.

Il sera proposé au Conseil communal de décembre 2015. L’extrait conforme du registre des délibérations du conseil communal sera envoyé à la Commission d’agrément de l’ONE dans les jours suivant ce conseil.

La Commune demande l’agrément de son programme CLE 2016-2020 et de tous les partenaires qui y participent, par l’ONE.

PARTIE II : ANNEXES

Dossiers de tous les opérateurs d’accueil et des activités qu’ils organisent.